

Les Projets d'accueil individualisés (PAI)

Les projets d'accueil individualisés (PAI) permettent l'accueil dans les établissements scolaires des enfants et adolescents présentant une maladie.

Ce document concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme, épilepsie, diabète, par exemple),
- allergies,

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).



Le PAI est élaboré à la demande de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent et est établi en concertation avec le médecin scolaire, et l'infirmière de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant ou de l'adolescent sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant ou l'adolescent pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Il doit être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Après avoir complété ce document avec votre médecin, vous transmettez à l'infirmière du collège le PAI ainsi que l'ordonnance et trousse d'urgence contenant les médicaments. .

Voici le lien vous permettant de télécharger le document : http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80060/sante-social.html#Les_Projets_d_accueil_individualises_PAI

Vous pouvez joindre l'infirmière par mail : valerie.quentel@ac-aix-marseille.fr